

Depuis quelques jours les médias relayent des informations sur les prix des céréales au minimum historique de leur cours (pour le blé dur : - 40% par rapport à 2015 - NdT)
Les agriculteurs italiens sont en très grande difficulté.

La filière biologique italienne IRIS Une réponse rapide et concrète aux agriculteurs biologiques



La filière biologique IRIS a été conçue et réalisée dans le temps, au fil de plus de 15 années de rapports directs avec quelques producteurs biologiques italiens. Elle a permis à l'IRIS de prendre conscience qu'il y avait une nécessité d'apporter de plus grandes garanties aux agriculteurs et aux productions biologiques. Garanties qui ne soient pas seulement fixées par la bourse des céréales ou par des acheteurs qui exploitent l'agriculture au lieu de la soutenir.

La coopérative agricole IRIS, en prenant en gestion à partir de 2005 un *pastificio* en grande difficulté proche de son siège, outre à garantir une continuité de travail aux employés, a voulu miser sur le développement de la filière biologique agricole précisément pour contrer ces phénomènes de marché et d'exploitation.

Le développement de la filière a été organisé avec la coordination de Maurizio Gritta et d'un technicien agricole, lesquels suivent les exploitations agricoles de la filière directement et à travers une équipe de techniciens régionaux. La filière s'étend désormais sur 12 régions italiennes et le modèle d'organisation adopté offre un support spécifique aux exploitations agricoles : choix des types et variétés de produits agricoles suivant le climat et la spécificité du territoire, choix des rotations et des techniques de culture biologiques les plus appropriées pour garantir rendement et salubrité des produits, aide à la gestion de la documentation attestant la certification. Deux catégories d'exploitation participent à cette filière : celles qui sont sociétaires de l'IRIS et celles qui ont un contrat de culture.

Le prix du blé dur. Pour les agriculteurs sociétaires de l'IRIS le prix minimum garanti est fixé à l'ensemencement. Le prix final est en outre ré-évalué en fonction de la qualité organoleptique du produit et des services que l'agriculteur peut prendre en charge pour le compte de la filière (par ex. le transport ou l'entreposage pour lui même ou d'autres exploitations). Pour les agriculteurs sous contrat de culture, sont pris en compte les cotations de la bourse des céréales dans une période déterminée, fixée d'un commun accord. Les prix sont donc toujours discutés et vérifiés avec les agriculteurs.

Le prix minimum pour l'agriculteur sociétaire lui donne des certitudes même quand le prix de la bourse est très bas ; d'un autre côté il garantit à la filière, donc au consommateur final, que les blés biologiques confiés sont toujours d'une qualité organoleptique et sanitaire élevée. Ces conditions sont appliquées à toutes les matières premières produites par la filière comme le blé dur, l'épeautre, le maïs, les légumes...

Notre force est le débouché du produit agricole.

Le produit agricole biologique, plus exigeant à produire, doit avoir une filière solide et sûre, qui permette d'offrir le meilleur prix à l'agriculteur. Voici alors les raisons qui ont poussé la coopérative agricole IRIS à investir dans la construction d'un nouveau *pastificio* :

- rendre la filière plus solide ;
- garantir le meilleur prix à l'agriculteur ;
- promouvoir notre objet social : divulgation des méthodes de l'agriculture biologique, (conversion des agriculteurs), production et développement du travail.

Pour la coopérative Iris : Fulvia Mantovani